



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 17 novembre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2020-11-17_2084

Cachan – Modification de la commission chargée d'émettre un avis dans le cadre de l'attribution d'une concession pour l'aménagement du projet Campus Cachan et nouvelle désignation de la personne habilitée à conduire les négociations et signer la convention

L'an deux mille vingt, le 17 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 11 novembre 2020. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représenté	Mme LEYDIER	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-		-
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. VIC	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	Mme KABBOURI	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme BENSARSA REDA	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	Mme KABBOURI	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. VILAIN	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présente		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOVIN Régine	Représentée	Mme DAUMIN	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	M. LAURENT	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. BOURDON	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. GAUDIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme VALA	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	Mme BERNET	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. AGGOUNE	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	M. GAUDIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. BOURDIN	P
Yvry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	M. MARCHAND	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. BRIEY	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	M. PANETTA	P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme BEN CHEIKH	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent ⁽¹⁾		-
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée ⁽¹⁾	M. GONZALES	-
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-		-
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. SAC	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme DAUMIN	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	Mme BERNET	P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. LIPIETZ	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme BEN CHEIKH	P
L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	M. DECROUY	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. MARCHAND	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-		-
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. LIPIETZ	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	M. PECQUEUX	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. DECROUY	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. BEUCHER	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté ⁽¹⁾	M. GONZALES	-
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. BOUYSSOU	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. LAFON	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme VALA	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. SAC	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. PECQUEUX	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. PANETTA	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	-		-
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. LAFON	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	-		-
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAHI Sabrina	Représentée	M. TAUPIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. BEUCHER	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. DELL'AGNOLA	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	-		-
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-		-
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. AGGOUNE	P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Représentée	M. VILAIN	P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. DUFOUR	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme LORAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. YAVUZ	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	-		-

(1) Jusqu'à la délibération n° 2020-11-17_2077

Secrétaire de Séance : Madame Imène BEN CHEIKH

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2051 à 2077	36	58	94
2078 à 2099	33	55	91

Exposé des motifs

Le projet d'aménagement du site Campus Cachan a fait l'objet d'études urbaines qui ont été engagées par la ville de Cachan en septembre 2017, et complétées par l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre en mars 2019. La reconversion du site doit permettre à terme la réalisation d'un campus urbain constitué autour :

- des écoles (EPF, ECAM-EPMI et GIM-AFORP) devant s'installer dans des bâtiments existants qui devront être réhabilités à cet effet, pour une rentrée programmée en septembre 2021 et septembre 2022,
- d'un programme de logements mixtes et de commerces,
- d'équipements publics structurants composés d'un gymnase et d'un espace sportif.

Objectifs et programme prévisionnel

L'aménagement du site doit répondre aux objectifs suivants :

- Requalifier les espaces communs et renforcer l'ouverture du site,
- Aménager des espaces publics destinés aux habitants et aux étudiants (superficie d'environ 40 000 m²),
- Valoriser les qualités paysagères du site et favoriser la présence du végétal,
- Accueillir les écoles dans un campus urbain paysagé,
- Réaliser un programme de logements mixtes et de commerces.

Concession d'aménagement

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, l'EPT et la ville de Cachan ont recouru à une concession d'aménagement. Conformément à l'article R.300-4 du Code de l'urbanisme, un risque économique lié à l'opération d'aménagement sera assumé par le concessionnaire dans les conditions prévues par la concession d'aménagement. Le programme prévisionnel à réaliser dans le cadre de la concession comprend :

- L'aménagement des espaces publics, des espaces verts et leurs abords en prenant en compte l'occupation du site par les écoles (occupation à partir de la rentrée 2021) : création d'environ 40 000 m² d'espaces publics composés d'environ 6 000 m² de prairie plantée et d'environ 10 000 m² d'espace boisé classé préservé ;
- La création d'une opération mixte de logements d'environ 20 000 m² SDP (dont au moins 20% de logements sociaux).

Le bilan financier prévisionnel de la concession en recettes est estimé à environ 34 500 000 € HT.

Par délibération en date du 25 février 2020, le Conseil territorial de l'EPT a ainsi lancé la procédure de consultation pour l'attribution d'une concession sur le site Campus Cachan.

Le déroulement de la procédure de passation de la concession d'aménagement est le suivant :

- Avis d'appel à candidatures ;
- Sélection de 3 candidats maximum au regard des critères définis dans les documents de la consultation et après avis de la commission ad hoc ;
- Envoi du dossier de consultation à l'ensemble des candidats admis à présenter une proposition ;
- Avis de la commission ad hoc sur les propositions reçues, au vu des critères qui seront définis dans les documents de la consultation ;
- Libre engagement des discussions avec un ou plusieurs candidats par la personne habilitée à engager les discussions ;
- Choix du concessionnaire par l'organe délibérant sur proposition de la personne habilitée à engager les discussions au vu de l'avis de la commission, au vu des critères qui seront définis dans les documents de la consultation ;
- Notification de la décision, conclusion de la concession d'aménagement et mesures de publicité.

Commission et personne habilitée à conduire les négociations et à signer la convention

Le code de l'urbanisme prévoit à l'article R.300-9 la mise en place d'une commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement de la négociation. Lorsque le concédant est une collectivité territoriale, l'organe délibérant doit donc désigner en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission. Cette commission sera chargée d'émettre un avis dans le cadre de l'attribution de la concession d'aménagement Campus Cachan. Son avis pourra également être recueilli à tout moment de la négociation.

Il s'agit par ailleurs de désigner la personne habilitée à engager les négociations et à signer la convention, cette personne pouvant recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure.

Par délibération du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre n°2020-07-15_1874 en date du 15 juillet 2020, une commission spécifique chargée d'émettre un avis dans le cadre de l'attribution d'une concession pour l'aménagement du projet Campus Cachan a été créée et Mme Hélène De Comarmond a été habilitée à conduire ladite négociation et à signer la convention.

Par la suite, Mme Hélène de Comarmond a fait connaître son souhait de démissionner de la commission d'aménagement et de son rôle de personne habilitée à engager les négociations et à signer la convention, afin d'éviter tout conflit d'intérêt avec un des soumissionnaires dont elle est administratrice. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau afin d'acter ladite démission et la modification de la composition de la commission en découlant, le premier suppléant devenant par conséquent membre titulaire de la commission, et également afin de désigner la nouvelle personne habilitée à engager les négociations et à signer la convention.

Il est donc proposé au Conseil territorial de prendre acte de la demande de démission de Madame de Comarmond en date du 10 novembre 2020.

Il est également proposé au Conseil territorial d'acter la modification de la commission chargée d'émettre un avis dans le cadre de l'attribution de la concession d'aménagement Campus Cachan, comme suit :

En qualité de membres titulaires :

- M. Camille VIELHESCAZE
- M. Romain MARCHAND
- M. Jean-Marie VILAIN
- M. Pierre SEGURA
- Mme Maëlle BOUGLET

En qualité de membres suppléants :

- M. Stéphane RABUEL
- M. Fatah AGGOUNE
- M. Laurent SAUERBACH
- Mme Virginie LEURIN-MARCHEIX

Il est également proposé au Conseil territorial de désigner M. Camille Vielhescaze pour conduire les négociations et signer la convention.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1410-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-4 et suivants et R.300-4 à R.300-9 ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 3000-1 et suivants et R. 3000-1 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-02-25_1805 du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 25 février 2020 lançant la procédure de consultation pour désigner un concessionnaire en charge de la réalisation du projet d'aménagement Campus Cachan ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1874 du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 15 juillet 2020 créant une commission chargée d'émettre un avis dans le cadre de l'attribution d'une concession pour l'aménagement du projet Campus Cachan et désignant la personne habilitée à conduire les négociations et signer la convention ;

Considérant la compétence de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en matière d'aménagement ;

Considérant que le Conseil territorial doit désigner la personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention ;

Considérant la démission de Mme Hélène de Comarmond de la commission d'aménagement du projet d'aménagement Campus Cachan et du rôle de personne habilitée à engager les négociations et à signer la convention ;

Entendu le rapport de M. Romain Marchand ;
Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Prends acte de la démission de Mme Hélène De Comarmond de la commission d'aménagement du projet d'aménagement Campus Cachan et du rôle de personne habilitée à engager les négociations et à signer la convention.
2. Modifie partiellement la délibération n°2020-07-15_1874 du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 15 juillet 2020 créant une commission chargée d'émettre un avis dans le cadre de l'attribution d'une concession pour l'aménagement du projet Campus Cachan, en ce qu'elle désigne Mme Hélène De Comarmond, vice-présidente de l'EPT et Maire de Cachan, pour engager et conduire la négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires et signer la convention, conformément aux dispositions de l'article R300-9 du code de l'urbanisme.
3. Dit que cette modification est réalisée afin d'éviter tout conflit d'intérêts dans l'analyse des offres.
4. Désigne M. Camille Vielhescaze, vice-président de l'EPT délégué à l'urbanisme et au PLUi et membre de la commission pour engager et conduire la négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires et signer la convention, conformément aux dispositions de l'article R300-9 du code de l'urbanisme.
5. Précise que la présidence de cette commission sera assurée par M. Camille Vielhescaze, Vice-président de l'EPT délégué à l'urbanisme et au PLUi.
6. Confirme en qualité de membres titulaires de la commission :
 - M. Camille VIELHESCAZE
 - M. Romain MARCHAND
 - M. Jean-Marie VILAIN
 - M. Pierre SEGURA
 - Mme Maëlle BOUGLET
7. Confirme en qualité de membres suppléants de la commission :
 - M. Stéphane RABUEL
 - M. Fatah AGGOUNE
 - M. Laurent SAUERBACH
 - Mme Virginie LEURIN-MARCHEIX
8. Précise les mesures de publicité de la présente délibération :
 - Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
 - Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Cachan pour une durée d'un mois.
9. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France.
10. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 91

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 25 novembre 2020 ayant été affichée le 26 novembre 2020



A Vitry-sur Seine, le 24 novembre 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.